

# Dispositif d'alerte professionnelle

## Randstad Digital France

1 décembre 2025

Fonction: Global Legal/central integrity officer

Numéro du document : 2022\_MRP-v4.0

Confidentialité : C.1 - public

|                                                                                                          |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. objectif et portée</b>                                                                             | <b>3</b>  |
| <b>2. notre procédure</b>                                                                                | <b>3</b>  |
| 2.1 introduction                                                                                         |           |
| qui peut alerter ?                                                                                       | 4         |
| 2.2 Manquement                                                                                           | 4         |
| quand utiliser cette procédure                                                                           | 4         |
| quand NE PAS utiliser cette procédure                                                                    | 5         |
| en cas de doutes                                                                                         | 6         |
| 2.3 où et comment signaler                                                                               | 6         |
| votre Local Integrity Officer et le Central Integrity Officer                                            | 7         |
| Détails de contact du Local Integrity Officer :                                                          | 7         |
| options de signalement local supplémentaires                                                             | 9         |
| signalement en dehors du Groupe Randstad                                                                 | 10        |
| 2.4 traitement des signalements effectués via l'Integrity Line ou directement au Local Integrity Officer | 11        |
| l'évaluation initiale et réponse                                                                         | 11        |
| l' investigation et le retour sur l'alerte donnée                                                        | 1         |
| le Central Integrity Officer (« l'Agent Central d'Intégrité »)                                           | 13        |
| conclusions and actions prises                                                                           | 13        |
| 2.5 protéger vos droits lorsque vous alertez                                                             | 13        |
| confidentialité                                                                                          | 13        |
| protection des données personnelles                                                                      | 14        |
| Le principe de non- de représailles envers le lanceur d'alerte                                           | 14        |
| exception: alerte de mauvaise foi/en échange d'une compensation financière directe                       | 15        |
| 2.6 protection de la personne visée par l'enquête                                                        | 15        |
| <b>3. responsabilisation et mesures disciplinaires</b>                                                   | <b>16</b> |
| annexe 1 - résumé                                                                                        | 17        |
| annexe 2 - instructions d'utilisation et coordonnées                                                     | 18        |
| annexe 3 - infractions au droit de l'Union européenne                                                    | 20        |
| annexe 4 – données personnelles au sein des entités françaises de RANDSTAD DIGITAL                       | 21        |

# 1. objectif et portée

En tant qu'organisation internationale attachée à l'excellence, le Groupe Randstad Group attend de toutes ses filiales et de tous ses collaborateurs, y compris ses directeurs et responsables, qu'ils adoptent en toutes circonstances une conduite qui soit conforme avec nos valeurs essentielles, au de Code de Déontologie (*Business Principles*), au Code Anti-corruption et tous autres guides internes en matière de conformité (droit de la concurrence, ...). Cela implique d'agir de manière éthique, intègre et conformément aux politiques et procédures de Randstad et à l'ensemble des lois et règlements applicables. Nous demandons à tous les collaborateurs de faire en sorte que Randstad maintienne son excellente réputation en adhérant aux standards élevés qui imprègnent ses valeurs essentielles : *to know, to serve, to trust, simultaneous promotion of all interests and striving for perfection*.

Randstad favorise une culture de transparence et de responsabilisation, et encourage toutes les parties prenantes à signaler tout incident (ou suspicion) au cours duquel nos valeurs essentielles et/ou nos Codes n'ont pas été respectés. S'exprimer est essentiel pour permettre à Randstad de protéger nos collaborateurs, notre entreprise et nos valeurs, nos autres parties prenantes et la société dans son ensemble. Cependant, comme nous le savons, il faut du courage pour s'exprimer, et nous voulons vous offrir un moyen simple et sûr de le faire.

Le présent Dispositif d'alerte explique quelles sont les possibilités qui s'offrent à vous pour faire part de vos préoccupations et/ou pour vous exprimer sur des fautes professionnelles (présumées) en toute confiance et sans crainte de représailles. Et explique la manière dont Randstad traite la préoccupation soulevée par vos soins.

Cette procédure d'alertes s'applique à l'échelle mondiale à toutes les entreprises du groupe Randstad, et toutes les parties prenantes peuvent l'utiliser pour dénoncer une (suspicion de) faute professionnelle au sein du groupe Randstad ou en relation avec celui-ci.

## 2. notre procédure - fonctionnement

### 2.1 introduction.

Afin de faciliter le signalement de faits présentant des risques (présumés) au sein du Groupe Randstad (voir le paragraphe 2.2), nous avons mis en place des procédures spécifiques par lesquelles les Parties prenantes du Groupe Randstad peuvent signaler ces faits, soit, dans certains pays, à travers des mécanismes de signalements locaux au niveau de la société concernée, soit, pour les atteintes graves, par un signalement auprès du Local Integrity Officer, du Central Integrity Officer ou à part la « Ligne Intégrité » (*Integrity Line*) qui est le Dispositif d'alerte professionnelle du Groupe Randstad (voir paragraphe 2.3 ci-dessous).

Tout fait signalé conformément au Dispositif d'alerte assure que vous serez protégé à la suite de votre signalement. Tout sujet relatif qui entre dans le cadre du présent Dispositif sera traité de manière confidentielle (sauf pour les besoins de procéder aux investigations adéquates - y compris pour respecter le droit de réponse des accusés - et si nécessaire pour prendre les mesures appropriées) et

avec la garantie absolue qu'aucun collaborateur ayant signalé un fait de bonne foi ne fera l'objet de sanctions ou de représailles (voir le paragraphe 2.5).

### qui peut alerter ?

Notre procédure s'adresse à toute Partie prenante qui souhaite alerter Randstad.

Par **Partie prenante** on entend toute personne, agissant sans contrepartie financière et de bonne foi, qu'elle soit collaborateur interne ou externe au groupe Randstad\* (mais ayant une relation avec le groupe), et peut inclure :

- les employés de l'entreprise, y compris les dirigeants et les administrateurs, les membres du conseil d'administration et les stagiaires,
- les talents, y compris les intérimaires, les indépendants, les freelances et les auto-entrepreneurs
- d'anciens salariés et d'anciens talents employés par le Groupe Randstad ou par son intermédiaire (lorsque l'information a été obtenue dans le cadre de cette relation),
- candidats et demandeurs d'emploi (lorsque les informations ont été obtenues dans le cadre de cette candidature),
- les bénévoles, les sous-traitants (incluant les indépendants, les freelances et les auto-entrepreneurs)
- les clients et les fournisseurs, ainsi que leur personnel et leurs sous-traitants
- les actionnaires et les investisseurs

\*\* Lorsque l'information n'a pas été obtenue dans le cadre des activités professionnelles, vous devez en avoir personnellement connaissance pour pouvoir utiliser cette procédure de signalement des fautes professionnelles.

## 2.2 Manquement.

### quand utiliser cette procédure

L' **Integrity Line** peut être utilisée pour signaler des faits que vous suspectez de manière raisonnable ou disposez de preuves de l'existence de faits se rapportant à des risques sérieux et ou d'un comportement illégal en rapport avec le Groupe Randstad. ("Manquement").

Les **Manquements** (présumés ou avérés) qui peuvent être soulevés dans le cadre de cette procédure de signalement comprennent, par exemple, des graves faits liés à :

- Les valeurs fondamentales, les Business Principles, les politiques ou les procédures de Randstad
- lois et réglementations sur la concurrence et antitrust
- discrimination et racisme
- harcèlement et intimidation
- harcèlement sexuel
- pots-de-vin et corruption
- autres principes des droits de l'homme (par exemple, esclavage moderne/travail forcé, travail des enfants)

- défaillances en matière de santé et de sécurité et problèmes environnementaux
- escroquerie ou détournement de biens sociaux
- divulgation d'informations confidentielles, y compris des données personnelles
- conflits d'intérêts
- infractions pénales
- le non-respect des obligations imposées par la loi ou la réglementation (y compris les mauvaises pratiques financières et comptables), y compris toute infraction au droit de l'Union européenne (voir annexe 3).

### quand NE PAS utiliser cette procédure

Si vous avez une question ou un problème concernant vos conditions d'emploi ou l'évaluation de vos performances, votre enregistrement auprès de Randstad, votre paie ou votre feuille de temps, votre promotion ou l'environnement de travail, **cette Procédure de signalement ne s'applique pas**. Elle ne s'applique pas non plus si vous avez un grief personnel, un conflit ou une plainte à l'encontre de votre responsable ou de votre collègue, si cela ne constitue pas un Manquement.

Vous pouvez faire part de ces types de préoccupations par le biais des voies locales appropriées, telles que votre responsable, votre consultant ou le responsable de la filiale concernée, le service des plaintes ou le service clientèle, ou le service des RH.

Si vous travaillez chez un client d'une entreprise du groupe Randstad, tout manquement potentiel clairement lié à ce client peut également être soumis à la procédure de signalement d'alerte professionnelle du client.

Les faits, informations et documents, quels que soient leur forme ou leur support, dont la révélation ou la divulgation est interdite par les dispositions relatives à la Sécurité de la Défense Nationale, au Secret Médical, au Secret des délibérations judiciaires, au Secret de l'instruction ou de l'enquête judiciaire ou au Secret professionnel de l'avocat sont exclus du Dispositif d'alerte unique.

### en cas de doutes

Il ne sera pas toujours facile d'évaluer si une préoccupation ou une situation constitue un manquement. En cas de doute, vous pouvez vérifier auprès du Local Integrity Officer, ou simplement vous exprimer via l'[Integrity Line](#) (voir [paragraphe 2.4](#)). Dans ce cas, le Local Integrity Officer examinera votre alerte et vous fera savoir s'il fait l'objet d'un suivi en tant que cas potentiel de Manquement dans le cadre de cette procédure. Si ce n'est pas le cas, vous serez orienté vers la fonction ou la ligne de signalement pertinente.

## 2.3 où et comment signaler

Quiconque a des raisons de suspecter, ou a été témoin de cas de Manquement est obligé de le signaler.

Les collaborateurs sont invités à signaler les faits d'abord à travers les canaux habituels (locaux) de communication interne, soit par le biais de leur hiérarchie, soit par le biais de leurs contacts locaux réguliers.

Même lorsque nous facilitons la prise de parole en toute sécurité, cela ne doit pas remplacer immédiatement le dialogue normal, le retour d'information, les échanges qui constituent la base de nos valeurs fondamentales. Le signalement par voie hiérarchique est généralement la procédure la plus rapide et préférable, et le meilleur moyen de garantir un environnement de travail bénéfique et ouvert au sein du Groupe Randstad.

Toutefois, si vous estimez que cela n'est pas approprié ou si vous ne vous sentez pas à l'aise pour le faire, vous pouvez le signaler directement à votre Local Integrity Officer ou utiliser l'[Integrity Line](#).

[votre responsable, représentant des ressources humaines, service juridique, responsable des risques & audit ou autre personne de confiance](#)

En règle générale, la première personne à contacter pour faire part d'un problème est votre supérieur direct (pour les employés), votre consultant ou son responsable (pour les talents), ou votre contact professionnel habituel (autres Parties prenantes externes). Vous pouvez également choisir, en fonction de la nature de votre problème, d'en discuter avec votre représentant des RH, votre conseiller juridique, le service des risques et de l'audit ou une autre personne de confiance (par exemple, un médiateur ou un confident) au sein de l'organisation.

Ces personnes peuvent être en mesure de vous aider, de jouer le rôle de médiateur ou de vous guider vers la meilleure façon de résoudre votre problème. S'adresser au manager est généralement la voie la plus rapide et la plus privilégiée. C'est aussi le meilleur moyen de garantir un environnement de travail agréable et ouvert dans l'ensemble du groupe Randstad.

### [votre Local Integrity Officer et le Central Integrity Officer](#)

Si votre préoccupation concerne un potentiel Manquement, vous pouvez également vous adresser directement à votre Local Integrity Office.

Le Local Integrity Officer est la personne impartiale ou fonction qui s'assure que tous les faits signalés sur l'[Integrity Line](#) ainsi que les signalements qui lui sont parvenus directement, soient étudiés et traités par l'équipe d'investigation adéquat, en conformité avec la loi, dans un délai convenable et dans le respect des droits de tous les individus impliqués.

Chaque pays/société du Groupe Randstad (y compris Randstad NV) dispose de son propre Local Integrity Officer.

Le Local Integrity Office peut être soit un salarié de Randstad, soit un tiers, en fonction de ce qui

est jugé le plus adapté par le directeur général concerné et l'Agent Central d'Intégrité (Central Integrity Officer).

**Détails de contact du Local Integrity Officer pour RANDSTAD DIGITAL FRANCE :**

**Email:** [ethique@randstaddigital.com](mailto:ethique@randstaddigital.com)

**Adresse:** 5 Allée Gustave Eiffel, 92130, Issy-Les-Moulineaux

Si vous souhaitez parler au Local Integrity Officer par téléphone ou en personne, veuillez l'indiquer dans votre message.

Si la faute présumée implique des cadres supérieurs de votre entreprise, vous pouvez également vous adresser directement au Central Integrity Officer de Randstad N.V.

Le Central Integrity Officer est la personne impartiale nommée par le Comité Exécutif (Executive Board) de Randstad NV pour coordonner les problématiques liées à l'intégrité selon cette procédure. Il reçoit des rapports périodiques du Local Integrity Office et fournit des reportings réguliers au Comité Exécutif (Executive Board) ainsi qu'un rapport annuel au Comité d'Audit du Conseil de Surveillance (Audit Committee of the Supervisory Board), au sujet des cas signalés soit via l'[Integrity Line](#) ou directement au Central Integrity Officer.

Le Local Integrity Officer s'assure également que les signalements qui font l'objet de la présente procédure sur les soupçons de cas de manquements de la part de l'équipe dirigeante d'une société du Groupe Randstad soient revus de manière centralisée.

Vous pouvez contacter le Central Integrity Officer par e-mail ([complianceofficer@randstad.com](mailto:complianceofficer@randstad.com)), ou envoyer une lettre au Central Integrity Officer, Randstad N.V., P.O. Box 12600, 1100 AP Amsterdam-Zuidoost, Pays-Bas

## [L'Integrity Line : en ligne ou par téléphone](#)

Si vous soupçonnez ou êtes témoin d'un Manquement qui ne peut pas être signalé par les canaux de signalement habituels (par exemple, parce que ceux-ci sont susceptibles d'être inappropriés ou inefficaces, ou parce que vous ne vous sentez pas à l'aise pour signaler votre problème par ces canaux), vous pouvez vous exprimer par le biais de l' [Integrity Line](#)

Les faits peuvent être signalés dans la langue locale à travers l'[Integrity Line](#) constituée d'une permanence téléphonique, accessible 24h sur 24h par des numéros de téléphone locaux gratuits, et d'une page Internet sécurisée (tous deux gérés par un prestataire externe indépendant). Pour obtenir davantage d'informations sur les personnes à contacter et consulter le guide d'utilisation, veuillez-vous référer à l'Annexe 2.

Bien que les signalements puissent être faits de manière anonyme, le traitement du signalement est

grandement facilité quand il n'y a pas d'anonymat.

Le détail de l'[Integrity Line](#) pour votre pays:

**Pour RANDSTAD DIGITAL FRANCE**

Voir Annexe 2.

**Le Central Integrity Officer** (en ligne uniquement) du Groupe Randstad peut être contacté :

Accès Web: <https://randstad.speakup.report/en-GB/integrityatrandstad/home>

Sélection : choisir Central Integrity Officer et la langue souhaitée

Se référer à l'Annexe 2 pour davantage d'information sur l'utilisation de la plateforme.

Les alertes adressées via l'[Integrity Line](#) sont reçues par le Local Integrity Officer et sont également partagées avec le Central Integrity Officer de Randstad N.V.

[options de signalement local supplémentaires](#)

En complément du signalement réalisé via l'[Integrity Line](#), dans votre pays et spécialement pour RANDSTAD DIGITAL FRANCE, vous pouvez également signaler des discriminations et des cas de harcèlement sexuel : [luttecontroleHS@randstaddigital.com](mailto:luttecontroleHS@randstaddigital.com) et signaler tout autre situation de risques psychosociaux (harcèlement moral, charge de travail, relation interpersonnelle dégradée...) : [signalementrps@randstaddigital.com](mailto:signalementrps@randstaddigital.com)

[Alerter de façon anonyme](#)

Si vous souhaitez faire une alerte de manière anonyme, Randstad vous conseille vivement de le faire via l'[Integrity Line](#). Cela nous permet de traiter votre alerte de la manière la plus efficace, de minimiser les alertes non fiables et fausses, et ainsi de protéger au mieux la vie privée de toutes les personnes concernées et de permettre au Local Integrity Officer et/ou au Central Integrity Office de communiquer plus efficacement avec vous. Randstad n'a pas besoin de savoir qui donne l'alerte, mais l'utilisation de l'[Integrity Line](#) rend possible un dialogue sécurisé.

Lorsque vous signalez de manière anonyme, assurez-vous de fournir suffisamment de détails pour permettre de répondre à votre alerte.

Les alertes anonymes qui ne contiennent pas suffisamment de détails ne pourront pas être examinées.

Des instructions additionnelles pour respecter l'anonymat peuvent être nécessaires.

### qu'inclure dans votre signalement

Randstad évalue tout signalement fait de bonne foi, qu'il soit anonyme ou non. Cependant, afin d'être en mesure d'évaluer le bien-fondé du rapport et de décider de la suite à donner, le Local Integrity Officer a besoin d'autant de détails que possible.

Veillez préciser, si possible, les réponses aux questions suivantes :

- Que s'est-il passé ?
- Qui est impliqué – qui a fait quoi et y a-t-il eu des témoins ?
- Quand cela s'est-il produit ?
- Où cela s'est-il passé ?
- Comment cela s'est-il passé, quels moyens ou méthodes ont été utilisés ?
- Si vous le savez, pourquoi cela est-il arrivé ?

Nous vous encourageons également à partager toute preuve, document, référence, photo ou toute autre information pertinente qui pourrait nous aider à évaluer l'alerte de manière plus efficace. Si vous ne disposez pas de telle preuve, toute référence ou recommandation sur l'endroit où rechercher ces informations sera utile.

Il se peut que vous ne puissiez pas aborder tous les aspects, mais plus nous disposons d'informations, mieux nous pouvons évaluer et assurer le suivi. Lorsque vous faites une alerte via [Integrity Line](#), le Local Integrity Officer et/ou au Central Integrity Officer peuvent vous contacter (également via l'[Integrity Line](#)) pour vous poser des questions supplémentaires.

### signalement en dehors du Groupe Randstad

Si, après mûre réflexion, vous ne vous sentez pas à l'aise pour vous exprimer au sein de l'entreprise, il peut être possible (sous réserves de conditions spécifiques prévues dans la législation locale) de faire part de vos préoccupations à l'extérieur de l'entreprise. Cette procédure n'a pas pour but de limiter votre droit de signaler une éventuelle faute professionnelle en dehors du groupe Randstad, ni de limiter votre protection lorsque la loi locale prévoit la possibilité d'un signalement externe. Vous aurez toujours droit à la même protection que lors d'un signalement interne si, à titre d'exemple,

- dans le cas où vous avez initialement effectué un signalement interne et qu'aucune réponse n'a été apportée à votre signalement dans le délai prévu au paragraphe 2.4 ;
- malgré notre engagement clair dans cette procédure, vous craignez sérieusement un risque de représailles ;
- la violation que vous soupçonnez ou avez constatée constitue un danger imminent ou manifeste pour l'intérêt public (situation d'urgence ou risque de dommage irréversible).

Cependant, le signalement externe à une autorité locale ou au public est une étape importante. Pour comprendre toutes les conditions impliquées, et ce qui peut ou ne peut pas être signalé en externe, veuillez consulter le site web des autorités compétentes de votre pays de résidence.

Outre le signalement via l'Integrity Line, vous pouvez également signaler en écrivant au « Défenseur des droits » (<https://www.defenseurdesdroits.fr/nous-contacter>), il peut recevoir directement les alertes. En effet, si l'alerte relève de sa compétence, il la recueillera, la traitera et vous en fera part. A défaut, vous serez dirigé vers l'autorité compétente, définie par décret.

Pour la France, la liste des autorités compétentes pour recevoir les alertes sont : l'Agence Française Anti Corruption , l'Autorité de la concurrence, la DGCCRF...

Pour avoir accès à l'ensemble des autorités compétentes pour recevoir des alertes, merci de vous référer à la liste établie par décret.

Si vous envisagez de le faire, nous vous recommandons vivement de demander conseil et de ne pas le faire seul. Surtout, nous vous encourageons vivement à en parler d'abord au sein de l'entreprise, afin que nous puissions examiner l'affaire immédiatement.

Si vous décidez de signaler un manquement en externe alors qu'une enquête est en cours dans une entreprise du Groupe Randstad, l'entreprise peut décider de ne plus vous impliquer dans cette enquête, d'arrêter l'enquête et/ou de prendre toute autre mesure qu'elle juge nécessaire.

## 2.4 traitement des signalements effectués via l'Integrity Line ou directement au Local Integrity Officer

Les alertes reçues par le biais de l' [Integrity Line](#) sont transmises au Local Integrity Officer de la Société concernée. Une copie du signalement est également envoyée systématiquement au Central Integrity Officer.

Le Local Integrity Officer et le Central Integrity Officer sont des fonctions impartiales. L' [Integrity Line](#) , Le Local Integrity Officer et le Central Integrity Officer offrent un moyen sécurisé de signalement. Ces moyens de signalements garantissent que vous utilisez des canaux d'alertes qui protègent votre confidentialité ainsi que celle des tiers. L'accès aux personnes non autorisées est limité.

### [l'évaluation initiale et réponse](#)

Le Local Integrity Officer confirmera à la personne à l'origine du signalement via l' [Integrity Line](#) qu'il a reçu son alerte professionnelle, directement ou par un intermédiaire, dans un délai de sept jours dans les sept jours suivant la réception. Le Local Integrity Officer vous indiquera également si le problème signalé est considéré comme un Manquement ou s'il s'agit d'un problème qui doit être traité par le biais des procédures normales (locales) de signalement (par exemple, le représentant des RH, le contact client, la paie, les plaintes ou le service clientèle et la ligne d'assistance). Si des informations supplémentaires sont nécessaires pour faire cette évaluation, elles seront abordées dans le message de réponse.

Si le problème doit être traité par le biais des procédures de signalement normales (locales), en raison de la nature et du contenu du signalement, et en fonction de la nature du message et des coordonnées que vous avez fournies, le Local Integrity Officer :

- fournira les détails pertinents sur la procédure à suivre dans votre message de réponse, ou
- contactera le service local compétent pour traiter le signalement.

## **l' investigation et le retour sur l'alerte donnée**

Le Local Integrity Officer veille à ce que tous les Manquements signalés fassent l'objet d'une enquête et soient traités de manière appropriée et dans le respect de la loi, tout en respectant les droits de toutes les personnes concernées, conformément à la procédure d'enquête de Randstad.

Dans certains cas, ces signalements peuvent être transférés ou traités par un représentant local de la direction et/ou toute autre fonction au sein de la société, selon la nature du signalement. Dans ces cas, les mêmes règles concernant la confidentialité, les délais et de non-représailles s'appliquent.

Après examen du signalement, Le Local Integrity Officer peut décider de ne pas enquêter sur une alerte professionnelle si :

- les informations sont insuffisantes pour mener une enquête impartiale, et si il n'existe aucune possibilité d'obtenir des informations supplémentaires ;
- des indices laissent à penser que l'alerte professionnelle a été signalée de mauvaise foi et avec la simple intention de nuire à des individus ou à l'entreprise plutôt que de dénoncer un Manquement.

Au cours de l'enquête, le Local Integrity Officer ou toute autre fonction concernée par l'enquête peut également vous contacter (via l' [Integrity Line](#) ou, si possible, directement) pour obtenir des précisions.

Au plus tard trois mois après l'accusé de réception, le Local Integrity Officer fournira un retour d'information. Si l'enquête n'est pas encore terminée à ce moment-là, un retour d'information supplémentaire sera fourni ultérieurement. Veuillez noter qu'il n'est pas toujours possible de partager les détails de l'avancement ou du résultat de l'enquête pour des raisons de confidentialité, de respect de la vie privée et des droits légaux des parties concernées. Toutes les parties ont droit à la confidentialité, y compris la personne mise en cause. Par conséquent, si vous participez à une enquête ou en avez connaissance, vous devez également garder l'affaire confidentielle.

## **le Central Integrity Officer (« l'Agent Central d'Intégrité »)**

Si les faits signalés impliquent un ou plusieurs membre(s) de l'équipe de direction locale d'une société du Groupe Randstad, le Local Integrity Officer transmettra directement le signalement vers le Central Integrity Officer.

Le Central Integrity Officer peut en informer la direction locale et informera la personne responsable au sein du Comité Exécutif (Executive Board) de Randstad NV et/ou le Comité d'Audit du Conseil de Surveillance (Audit Committee of the Supervisory Board), sous réserve de confidentialité et sans

conflit d'intérêts potentiel.

Les signalements concernant un ou plusieurs membres du Comité Exécutif (Executive Board) ou du Conseil de Surveillance (Supervisory Board) de Randstad NV seront traitées par le Central Integrity Officer de Randstad NV, qui est un membre du Conseil de Surveillance (Supervisory Board).

### conclusions et actions prises

Après l'enquête, des mesures correctives appropriées seront rapidement adoptées quand, et dans la mesure où, elles seront jugées nécessaires par la direction locale, en tenant compte des fonctions appropriées au sein de la société (ex : RH, juridique). Les mesures correctives en cas de faits avérés peuvent aller d'un avertissement écrit, d'un accompagnement et/ou d'excuses aux personnes affectées par les faits avérés à la suspension ou à la résiliation du contrat ou de la relation avec les personnes responsables du Manquement, au signalement aux autorités compétentes et/ou à toute autre mesure pertinente pour les faits en question.

## 2.5 protéger vos droits lorsque vous signalez à l'Integrity Officer et/ou l'Integrity Line

Il est essentiel de protéger votre droit d'alerter sur d'éventuels Manquements. C'est précisément l'un des principaux objectifs de cette procédure. Cette protection s'applique lorsque vous avez des raisons de croire que l'information que vous signalez est vraie au moment du signalement, et que cette information constitue un Manquement.

Certains principes clés sont mis en évidence ci-dessous.

### confidentialité

Tous les sujets soulevés via l' [Integrity Line](#) ou directement auprès du le Local Integrity Officer sont traités de manière confidentielle dans toute la mesure du possible, y compris votre identité, compte tenu de la nécessité de mener une enquête (et, si nécessaire, de prendre les mesures appropriées). Cela s'applique également à toute personne qui vous aide à faire un signalement dans un contexte professionnel. Des exceptions à la confidentialité sont possibles lorsque Randstad est soumis à une obligation légale ou réglementaire de divulguer l'information, ou si le signalement est fait de mauvaise foi.

Les informations ne seront partagées qu'avec un nombre limité de personnes autorisées et directement impliquées dans l'enquête, sur la base d'un strict besoin d'en connaître. Cela peut inclure les conseillers externes impliqués dans une enquête. Votre identité et les autres informations à partir desquelles votre identité peut être déduite ne seront divulguées à personne en dehors de ces personnes d'autre sans votre consentement explicite. En fonction de l'objectif du partage des informations, le Local Integrity Officer rendra anonymes les informations avant de les partager.

En principe, nous sommes tenus d'informer toute personne faisant l'objet d'une enquête qu'elle fait l'objet d'une allégation de Manquement potentiel. Cette notification peut être retardée s'il existe un

risque important que cela compromette l'enquête ou la collecte de preuves. Dans ce cas également, votre identité ne sera pas divulguée. Cependant, nous ne pouvons pas exclure que la personne faisant l'objet de l'enquête devine l'identité du lanceur d'alerte.

Lorsque vous procédez à un signalement conformément à cette procédure, Randstad s'engage à traiter votre signalement avec sérieux et attention. Randstad attend de vous que vous la traitiez de la même manière, en respectant également la confidentialité dans la mesure du possible, conformément à vos obligations contractuelles et de confidentialité. Cela ne vous empêche pas d'effectuer un signalement externe ou public lorsque la législation locale le permet, conformément aux exigences spécifiques à ce type de signalement, ou de demander un avis (juridique) en rapport avec votre signalement (voir paragraphe 2.3, signalement en dehors du Groupe Randstad).

### protection des données personnelles

Toute donnée personnelle obtenue dans le cadre du signalement et de l'enquête menée en vertu de la présente procédure (données de la Personne à l'origine d'un signalement, de toute personne sous enquête et de tout témoin) sera uniquement utilisée pour les besoins décrits dans la présente procédure et conformément à la législation sur les données personnelles applicable et à la Politique de données personnelles de Randstad. Les données personnelles non pertinentes pour instruire la procédure d'alerte seront supprimées sans délais.

Les données personnelles transmises à l' [Integrity Line](#) seront détruites 3 mois après la clôture du dossier par le Local Integrity Officer, à moins qu'une durée de conservation plus longue soit requise du fait de la nature du signalement et/ou de l'enquête, jusqu'à la période maximale de prescription légale pour le pays concerné, mais pas plus longtemps que nécessaire et proportionné (ex: ce qui est le cas pour les faits relevant du droit de la concurrence qui doivent être conservés pendant 5 ans à compter de la date du signalement).

Les données personnelles seront uniquement partagées avec les personnes qui ont besoin d'en avoir connaissance et qui seront soumises à une obligation de confidentialité dans la mesure du possible et en cohérence avec la nécessité de mener une enquête et, si nécessaire, de prendre les actions nécessaires. Des exceptions sont possibles lorsque Randstad est soumis à une obligation légale ou réglementaire de divulguer les informations ou si le signalement est réalisé de mauvaise foi.

### Le principe de non- de représailles envers le lanceur d'alerte

Nous encourageons l'alerte des manquements, et toute personne qui s'exprime sera protégée contre toute forme de menace ou de représailles, à condition que la personne qui fait le signalement ait des raisons de croire que les informations sur les Manquements signalées sont vraies au moment du signalement. Vous ne serez pas blâmé ou tenu responsable lorsque vous signalez de bonne foi et conformément à cette procédure.

Randstad n'exercera pas de représailles à l'encontre de quiconque signalera un éventuel manquement. Par exemple, Randstad ne renverra pas, ne rétrogradera pas, ne suspendra pas, ne menacera pas, ne harcèlera pas ou ne discriminera pas de quelque manière que ce soit toute personne signalant un éventuel manquement. Cela s'applique également à la personne qui assiste la personne qui s'exprime dans un contexte professionnel. Le fait de rechercher, de retracer ou de tenter

de découvrir l'identité de ceux qui ont pris la parole et/ou de personnes ayant coopéré à une enquête en tant que témoins peut également être considéré comme une mesure de représailles.

Le droit de ne pas exercer de représailles est garanti par les *Business Principles*, et la violation de ce droit ne sera pas tolérée. Toute forme de menace ou de représailles visant à s'exprimer peut entraîner des mesures disciplinaires.

Si vous remarquez ou subissez des menaces ou des représailles, vous pouvez le signaler via l'[Integrity Line](#) ou directement au Local Integrity Officer.

Lorsque, conformément à cette procédure, vous vous exprimez sur une faute à laquelle vous avez vous-même participé, Randstad envisagera d'en tenir compte comme d'une circonstance atténuante lors de l'évaluation des conséquences de cette faute.

### exception: alerte de mauvaise foi/en échange d'une compensation financière directe

Les alertes sont considérées comme ayant été faites de mauvaise foi si la personne qui les signale sait, au moment du signalement, que l'allégation faite n'est pas vraie. Cela pourrait être le cas, par exemple, lorsque cette procédure est utilisée de manière abusive (a) en raison de griefs personnels, (b) pour un bénéfice personnel, ou (c) pour nuire intentionnellement au Groupe Randstad ou à l'un de ses employés, y compris les dirigeants et les administrateurs. Le Groupe Randstad considère le signalement de mauvaise foi comme une violation très grave de ses *Business Principles*.

Le cas échéant, le Groupe Randstad peut prendre des mesures supplémentaires (y compris des mesures disciplinaires) à l'encontre de toute personne qui effectue sciemment un signalement de mauvaise foi.

## 2.6 protection de la personne visée par l'enquête

Une personne faisant l'objet d'une enquête sur un éventuel manquement a également droit à une protection. La présomption d'innocence est un principe fondamental. Le Local Integrity Officer est également responsable du suivi et de la gestion de cette procédure à l'égard de toute personne accusée de - ou impliquée dans - un Manquement.

Lorsqu'une personne fait l'objet d'une enquête suite à une alerte professionnelle signalée suivant la présente procédure, elle en sera informée dès l'enregistrement du signalement dans un délai raisonnable (un mois maximum) en fonction des faits et circonstances et selon qu'il est estimé qu'il y a un risque de destruction des preuves, de mesures de rétorsion ou d'obstruction de l'enquête.

Toutes les questions ou problèmes soulevés sont traités de manière confidentielle. Les informations ne seront partagées qu'avec un nombre limité de personnes sur la base d'un strict besoin d'en connaître.

Toute personne faisant l'objet d'une enquête a le droit de répondre aux faits qui lui sont reprochés et peut faire appel de toute conclusion ou décision qui lui est défavorable.

### 3. responsabilisation et mesures disciplinaires

Le Conseil d'administration de Randstad N.V. a la responsabilité générale de la Procédure de signalement des fautes professionnelles et de son application. La direction de chaque entreprise du Groupe Randstad est tenue de s'assurer que cette procédure de signalement des fautes professionnelles est mise en œuvre au sein de son organisation, et que Local Integrity Officer peut fonctionner conformément à cette procédure.

Randstad attend de la direction, à tous les niveaux du groupe Randstad, qu'elle traite tous les alertes concernant un éventuel Manquement de manière sérieuse, confidentielle et rapide, et qu'elle veille à ce que la personne qui les signale ne soit pas confrontée à des menaces ou à des représailles. La direction est tenue de coopérer pleinement à toute enquête sur un éventuel manquement.

Le non-respect de cette procédure, y compris les menaces ou les représailles à l'encontre de toute personne s'exprimant conformément à cette procédure, et le manquement à l'obligation de prendre des mesures ou des précautions raisonnables pour protéger l'identité de la personne qui s'exprime peuvent faire l'objet de mesures disciplinaires.

Le Comité Exécutif de Randstad N.V., après consultation du Conseil de Surveillance, peut modifier cette procédure à tout moment dans le respect des exigences des lois et règlements applicables, et impliquera le Comité d'Entreprise Européen de Randstad. Le cas échéant, les Comités d'entreprise locaux seront impliqués dans la mise en œuvre locale.

## annexe 1 - résumé

### misconduct reporting procedure.

- are you concerned about any serious misconduct?

  - i am worried about a safety issue
  - i feel discriminated or harassed
  - this might be an abuse of company assets/information
  - is this a bribe being paid
  - are these valid contacts with competitors
  - is this a breach of human rights
  - i suspect ...
- who can you talk to?

  - if possible, to the person involved, or
  - to your manager, HR, legal, risk manager, or
  - to a dedicated local options, if available -
  - such as the ombudsman, confidant, ...
  - your local integrity officer (check local details)
- if these options don't work for you, submit your report or question to:

  - the local integrity officer via the Integrity Line (SpeakUp) online: <https://randstad.speakup.report/en-GB/integrityatrandstad/home> or by calling the local free phone number, using access code 129347, or
  - the central integrity officer at [complianceofficer@randstad.com](mailto:complianceofficer@randstad.com) or via the Integrity Line online: <https://randstad.speakup.report/en-GB/integrityatrandstad/home> selecting Central Integrity Officer instead of the local Randstad entity
- we want to hear from you, and protect you!

We realize it is not always easy to raise these concerns, but we do encourage you to come forward.

\* When contacting the local integrity officer or using the Integrity Line, your concern will be dealt with **carefully** and **confidentially** (to the extent possible). When you report in good faith, **no retaliation** against you will be tolerated. Via the Integrity Line you can also report **anonymously** (though knowing your identity will really help us when investigating).
- when you report, please be as specific as possible.

|       |                                                                                          |
|-------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| who   | was involved? - the victim, accused, but also any (potential) witnesses                  |
| what  | happened? - try to be as precise as you can                                              |
| when  | did it happen? - once, frequently, over a longer period                                  |
| where | did it happen? - location(s), physical or online, any potential proof to be found        |
| how   | did it happen? - what were the circumstances, what activities                            |
| ...   | any other relevant information that may help to assess and investigate the case reported |

or the full procedure and all contact details, go to [the website](#)

## annexe 2 - instructions d'utilisation et coordonnées

### Randstad Group Integrity Line - instructions d'utilisation

Quand vous préparez votre signalement via l'**Integrity Line**, il convient de tenir compte des aspects suivants pour le signalement :

- Que s'est-il passé ?
- Qui est impliqué – qui a fait quoi et y a-t-il eu des témoins ?
- Quand cela s'est-il produit ?
- Où cela s'est-il passé ?
- Comment cela s'est-il produit, quels moyens ont été utilisés ?
- Si vous le savez, pourquoi cela est-il arrivé ?

Si possible, vous pouvez partager, avec l'alerte en ligne, toute preuve, document, référence, photo, ou toute autre information pertinente, qui pourrait nous aider à évaluer l'alerte de manière plus efficace. Si vous ne disposez pas d'une telle preuve, toute référence ou recommandation sur l'endroit où chercher ce matériel sera utile.

Lorsque vous effectuez un signalement via l' **Integrity Line** du Groupe Randstad, vous utilisez SpeakUp®. SpeakUp® est un service qui vous permet de signaler des infractions graves qui, autrement, pourraient ne pas être signalées, et ce, en toute confidentialité si vous le souhaitez. Vous pouvez le faire via le site web, l'application SpeakUp® ou par téléphone, sans intervention humaine.

SpeakUp® est disponible 24h/24 et 7j/7. Vous pouvez donc l'utiliser pour laisser un message ou vérifier une réponse à tout moment.

Ce service est géré par SpeakUp, une société néerlandaise indépendante basée à Amsterdam et fondée en 2004. SpeakUp est responsable du traitement de tous les messages.

## Commencer initier une alerte

### Via Internet / déclaration en ligne

1. Accédez à l'**Integrity Line** via la page web SpeakUp à l'adresse URL (<https://randstad.speakup.report/en-GB/integrityatrandstad/home>) et/ou le code QR disponible dans les coordonnées de l'**Integrity Line** du Groupe Randstad ci-dessous.
2. Cliquez sur « **+ New report** » pour démarrer une conversation sécurisée. Si vous avez déjà un signalement ouvert, sélectionnez « **Log In** ».

3. Cliquez sur « **+ Continue** » si votre message concerne un manquement à la déontologie ou une violation de notre code de conduite. Si votre message concerne un problème de service client ou une réclamation, consultez le site web Randstad concerné pour connaître la procédure de signalement.
4. Choisissez la langue dans laquelle vous souhaitez laisser votre message.
5. Notez votre **numéro de signalement** unique et **créez un mot de passe**.
6. Vous aurez besoin de ce **numéro** et de **votre mot de passe** pour consulter ultérieurement une réponse. Ces informations sont personnelles et ne pourront pas être récupérées en cas de perte. Veuillez les conserver précieusement.
7. Choisissez votre pays et l'entité Randstad concernée par votre message. Par exemple : Randstad, Randstad Digital, Randstad Sourceright, Randstad Enterprise/RiseSmart, Randstad GCC, Randstad Global, Central Integrity Officer.
8. Saisissez votre message. Vous pouvez joindre des pièces jointes via l'icône de trombone située en haut à droite.
9. Cliquez sur « **Envoyer le message** ». Votre message et les pièces jointes seront traités.
10. Vous pouvez indiquer votre adresse e-mail si vous souhaitez être averti(e) de la réponse. Après avoir saisi votre adresse e-mail, vous devrez saisir le code de vérification envoyé à cette adresse.
11. Vous recevrez une réponse sous 7 jours. Vous aurez besoin du **numéro de rapport** et de votre mot de passe pour accéder à l' [Integrity Line](#), lire la réponse et/ou poursuivre la conversation.

## Par téléphone

1. Veuillez consulter ci-dessous le numéro de téléphone de la Randstad Group Integrity Line correspondant à votre situation géographique.
2. Avant de composer ce numéro, assurez-vous d'avoir à portée de main le numéro de signalement et le code PIN à 4 chiffres que vous devrez choisir.
3. composez le numéro correspondant au pays où vous vous trouvez (voir ci-dessous).
4. Les instructions vocales vous guideront à travers les étapes suivantes :
  - Saisissez le « **Code de l'organisation** » : **129347**.

- Sélectionnez **votre langue**.
- Vous recevrez un « **Numéro de signalement** » unique. Notez-le soigneusement, car il vous sera nécessaire pour rappeler et obtenir une réponse à votre signalement.
- Choisissez un **code PIN à 4 chiffres**. Mémorisez-le pour pouvoir vous reconnecter ultérieurement.
- Après le **signal sonore**, énoncez simplement votre message.
- Une fois terminé, appuyez sur 1 ou raccrochez.
- Vous recevrez **une réponse dans un délai d'une semaine**. N'oubliez pas de rappeler avec **votre numéro de signalement et votre code PIN** pour vérifier la présence d'une réponse.

## Détails du contact de la Randstad Group Integrity Line

Pour les signalements en ligne



ou

<https://randstad.speakup.report/en-GB/integrityatrandstad/home>

Par téléphone

| country   | phone number   |                            | languages                        | organization code |
|-----------|----------------|----------------------------|----------------------------------|-------------------|
| Andorra   | 0034900031156  | call charged at local rate | Spanish, English                 | 129347            |
| Argentina | 00541120397280 | call charged at local rate | Spanish (Latin America), English | 129347            |
| Australia | 0061282846262  | call charged at local rate | English                          | 129347            |
| Austria   | 0800909683     | freephone                  | German, English                  | 129347            |
| Belgium   | 080089326      | freephone                  | Flemish, French, English         | 129347            |
| Brazil    | 40033316       | freephone                  | Portuguese (BR), English         | 129347            |
| Canada    | 0015143950496  | call charged at local rate | English, French (CA)             | 129347            |
| Chile     | 0056224835917  | call charged at local rate | Spanish (Latin America), English | 129347            |
| China     | 4001201842     | country wide number        | Chinese Simplified,              | 129347            |

| country     | phone number    |                                                                       | languages                                                          | organization code |
|-------------|-----------------|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|-------------------|
|             |                 | with no supplier restriction. call charged at local rate.             | Cantonese, English                                                 |                   |
| Czechia     | 800050833       | freephone                                                             | Czech, English                                                     | 129347            |
| Denmark     | 004543310961    | call charged at local rate                                            | Danish, English                                                    | 129347            |
| France      | 0805543753      | freephone                                                             | French, English                                                    | 129347            |
| Germany     | 08001818952     | freephone                                                             | German, English                                                    | 129347            |
| Greece      | 0080044145924   | freephone<br>can only be connected by Cosmote mobile and OTE landline | Greek, English                                                     | 129347            |
| Hong Kong   | 0085230194193   | call charged at local rate                                            | Cantonese, Chinese Simplified, English                             | 129347            |
| Hungary     | 0680984589      | freephone                                                             | Hungarian, English                                                 | 129347            |
| India       | 0008000503159   | freephone                                                             | Hindi, English, Bengali, Gujarati, Kannada, Tamil, Punjabi, Nepali | 129347            |
| Ireland     | 1800800636      | freephone                                                             | English                                                            | 129347            |
| Italy       | 800147694       | freephone                                                             | Italian, English                                                   | 129347            |
| Japan       | 0366270734      | call charged at local rate                                            | Japanese, English                                                  | 129347            |
| Luxembourg  | 003523420808982 | call charged at local rate                                            | German, French, English                                            | 129347            |
| Malaysia    | 0060377243136   | call charged at local rate                                            | Malay, English                                                     | 129347            |
| Mexico      | 00525547806198  | call charged at local rate                                            | Spanish (Latin America), English                                   | 129347            |
| Monaco      | 0805543753      | freephone                                                             | French, English                                                    | 129347            |
| Netherlands | 08000222473     | freephone                                                             | Dutch, English                                                     | 129347            |
| New Zealand | 006499135892    | call charged at local rate                                            | English                                                            | 129347            |
| Norway      | 004724140601    | call charged at local rate                                            | Norwegian, English                                                 | 129347            |
| Poland      | 800012953       | freephone                                                             | Polish, English                                                    | 129347            |
| Portugal    | 800831302       | freephone                                                             | Portuguese, English                                                | 129347            |

| country                  | phone number     |                            | languages                                 | organization code |
|--------------------------|------------------|----------------------------|-------------------------------------------|-------------------|
| Romania                  | 0800400653       | freephone                  | Romanian, English                         | 129347            |
| Singapore                | 006564037051     | call charged at local rate | English, Malay, Chinese Simplified, Tamil | 129347            |
| Spain                    | 900752088        | freephone                  | Spanish, English                          | 129347            |
| Sweden                   | 0201604703       | freephone                  | Swedish, English                          | 129347            |
| Switzerland              | 0800005691       | freephone                  | German (CH), French, Italian, English     | 129347            |
| Türkiye                  | 00800448828602   | freephone                  | Turkish, English                          | 129347            |
| United Kingdom           | 08000224118      | freephone                  | English                                   | 129347            |
| United States of America | 18444466114      | freephone                  | English                                   | 129347            |
| Uruguay                  | 000-413-598-5762 | freephone                  | Spanish (Latin America), English          | 129347            |

## annexe 3 - infractions au droit de l'Union européenne

Les infractions au droit de l'Union européenne concernent les domaines suivants :

1. marchés publics ;
2. services, produits et marchés financiers et prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ;
3. sécurité et conformité des produits ;
4. sécurité des transports ;
5. protection de l'environnement ;
6. radioprotection et sûreté nucléaire ;
7. sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, santé et bien-être des animaux;
8. santé publique ;
9. protection des consommateurs ;
10. protection de la vie privée et des données personnelles, et sécurité du réseau et des systèmes d'information.

Les infractions portant atteintes aux intérêts financiers de l'Union visées à l'article 325 du TFUE et précisées dans les mesures pertinentes de l'Union ;

Les infractions relatives au marché intérieur, telles que visées à l'article 26, paragraphe 2, du TFUE, y compris les infractions aux règles de l'Union en matière de concurrence et d'aides d'État, ainsi que les infractions relatives au marché intérieur liées à des actes qui enfreignent les règles de l'impôt sur les sociétés ou à montages dont le but est d'obtenir un avantage fiscal qui va à l'encontre de l'objet ou du but de la législation applicable en matière d'impôt sur les sociétés.

## annexe 4 – données personnelles au sein des entités françaises de RANDSTAD DIGITAL

### 1. protection des données personnelles.

Le système d'alerte implique que les données personnelles soient traitées dans le respect des lois et réglementations applicables en matière de protection des données personnelles.

En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), toute personne identifiée dans le cadre du dispositif d'alerte dispose d'un droit d'accès et de demande des données personnelles qui lui sont propres, si elles sont inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées, de rectification ou de suppression dans un délai motivé avec un délai maximum d'un (1) mois. En aucun cas, la personne faisant l'objet d'un signalement ne peut obtenir communication, sur le fondement de son droit d'accès, d'informations relatives à l'identité de l'émetteur du signalement. Toutes les données sont stockées sur des serveurs en France et éventuellement aux Pays-Bas (en cas d'utilisation de la ligne Speak-up ou de saisine du Central Integrity Officer). Les serveurs se trouvent dans des centres de données certifiées.

Les mesures de sécurité mises en œuvre pour préserver la sécurité des données tant lors de leur collecte que de leur communication ou stockage sont notamment les suivantes :

- une politique de sécurité
- un agent de sécurité (certifié CISSP)
- un groupe externe d'experts en conseil de sécurité
- un test de pénétration régulier (au moins une fois par an) une inspection régulière du code (au moins une fois par an)
- certificats de Sécurité et de Protection de Données (ISAE3000, EuroPriSe) cryptage de haut-niveau
- un deuxième Centre de Données pour la remise en état après un sinistre

### 2. conservation des données personnelles.

Pour rappel : les traitements réalisés dans le cadre de la procédure d'alerte ont pour finalité de traiter des données en vue de traiter des alertes ou avertissements visant à révéler un manquement à la réglementation applicable. La base juridique de ce traitement est le respect de la législation applicable

Les données à caractère personnel concernées par le traitement peuvent être : les données d'identification de l'émetteur du signalement, des personnes intervenant dans le recueil du signalement et de la personne faisant l'objet du signalement ainsi que les éléments et suites de l'alerte.

Les signalements ne peuvent être conservés que le temps strictement nécessaire et proportionné à leur traitement et à la protection de leurs auteurs, des personnes visées par le signalement et de tout tiers mentionné dans le signalement, compte tenu des délais d'éventuelles investigations complémentaires. Les données relatives aux alertes peuvent toutefois être conservées au-delà de cette durée, à condition que les personnes physiques concernées ne soient ni identifiées ni identifiables.

Lorsqu'une alerte est considérée comme n'entrant pas dans le champ du dispositif dès sa collecte, les données personnelles la concernant seront immédiatement supprimées ou anonymisées..

Lorsque l'alerte n'est pas suivie d'une procédure disciplinaire ou judiciaire, les données relatives à cette alerte sont détruites ou archivées dans les deux mois suivant la clôture des opérations de vérification.

Lorsqu'une procédure disciplinaire ou judiciaire est engagée à l'encontre de la personne mise en cause ou de l'auteur d'une alerte abusive, les données relatives à l'alerte sont conservées jusqu'à la fin de la procédure ou la limitation des recours contre la décision.

Conformément à la Réglementation sur la Protection des Données, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression, de rectification et de portabilité des données, ainsi que d'un droit de refus ou de limitation sur l'ensemble de vos données sur la base d'un intérêt légitime.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant RANDSTAD DIGITAL FRANCE en France, accompagné d'une copie de votre pièce d'identité – sans laquelle votre demande ne pourra être traitée – par email à l'adresse suivante [dpo@randstadigital.fr](mailto:dpo@randstadigital.fr)

Nous traiterons votre demande avec le plus grand soin et veillerons au respect effectif de vos droits. Veuillez noter, cependant, que dans certains cas (par exemple en raison d'exigences légales), nous ne pourrions pas traiter votre demande immédiatement.

Dans tous les cas, nous vous tiendrons informés de toutes les démarches dans les meilleurs délais, au plus tard un mois après l'introduction de votre demande.

Vous avez également le droit de déposer une plainte auprès des autorités de protection des données.

